

## **Déclaration FNEC FP FO - CHSCT13 du 13 décembre 2016**

Force Ouvrière considère que les événements de ces dernières semaines survenus dans et aux abords de plusieurs établissements marseillais imposaient la convocation du CHSCT.

Avant tout, nous tenons à témoigner de notre profonde tristesse devant le drame terrible que constitue l'assassinat d'un de nos élèves devant son établissement, quelques mois après un autre assassinat devant un autre lycée marseillais. Nous adressons notre soutien à tous les personnels, aux élèves et aux parents qui tous, doivent être accompagnés par l'institution afin de pouvoir surmonter les effets de ce drame.

La violence d'une partie de la jeunesse est fléau social qui doit bien sûr interroger et mobiliser bien au-delà de notre seule institution. Mais la responsabilité de notre ministère en charge d'instruire cette jeunesse, est immense. Il ne doit pas se dérober.

Rappelons-le : les abords des établissements sont réglementairement sous la responsabilité du chef de service, Principal ou Proviseur. Mais les chefs d'établissement sont aujourd'hui souvent démunis. Or, les solutions existent mais elles ne résident pas seulement, pour Force Ouvrière, dans le constant déploiement de caméras sophistiquées ou de portiques aux entrées. Ce sont les personnels qu'il faut renforcer, CPE, AED mais aussi médiateurs employés par les collectivités car les propriétaires ont aussi en l'état, une responsabilité majeure vis-à-vis des usagers de l'école. Travailler à la prévention de la violence scolaire, c'est aussi déployer en plus grand nombre médecins scolaires, infirmières, COPsy et assistantes sociales afin que ne soit négligé aucun signe, aucune situation de détresse, de violence, aucun élément du quotidien susceptible d'alerter et de permettre d'opérer une remédiation avant que ne se déclenche un événement grave.

Au collège Versailles et au LP de La Viste, violences et situations d'insécurité ont entravé le fonctionnement ordinaire.

Force Ouvrière avait alerté sur ce que nous avons alors qualifié de situation de crise au collège Versailles lors de la réunion du CHSCT du 21 novembre. Il semble désormais que monsieur l'IA DASEN ait enfin pris la mesure de cette crise. Le droit de retrait a été reconnu et par conséquent la situation de danger grave, dans et aux abords de l'établissement. Les ressources d'aide et de soutien de la psychologue clinicienne et de la médecine de prévention ont été activées. Les EMAS ont été quotidiennement mobilisés. L'établissement a-t-il pour autant retrouvé un climat serein permettant de dispenser l'instruction ? Ni les personnels, ni Force Ouvrière ne le pensent. La crise a laissé des traces profondes et durables. Les personnels sont en souffrance. Ainsi, les EMAS doivent continuer à suivre le collège. Leur expertise est indispensable à la recherche de solutions qui permettront de sécuriser l'établissement. L'accompagnement de la psychologue clinicienne et de la médecine de prévention doit être prolongé. Enfin, les moyens en vie scolaire doivent être renforcés notamment par le rétablissement d'un demi-poste de CPE, imprudemment soustrait il y a deux ans. Au lycée professionnel de la Viste, les personnels victimes d'agression doivent tous bénéficier de la protection fonctionnelle et juridique conformément aux termes de l'article 11 du statut général. Force Ouvrière réclame que pour tous ceux qui en feraient la demande, le Proviseur dépose en leur nom une plainte auprès des services de police. Là encore, la médecine de Prévention doit être sollicitée. Les collègues agressés doivent obtenir au plus vite un rendez-vous auprès du service. Force Ouvrière propose une visite du CHSCT dans chacun des établissements évoqués aujourd'hui afin d'analyser les suites, notamment en termes de RPS, de situations de crise grave.